

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 janvier 2018

---

L'an deux mil dix-huit, le quinze janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : M Vincent HUET, Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, Emma VÉRON, M. Clarisse LEJARD, M. Fabien CONILLEAU, Mmes Gwénaëlle FROISSARD, Anaïs FOUSSIER, Laure VAIDIE, MM. Franck LOISON, Michel BERNARD, Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET, M. Laurent BOUTTEVIN, Mme Christelle GEFFRAY.

Etaient absents excusés : M. Tony LÉVÈQUE (procuration F. CONILLEAU), Mme Valérie DABOUINEAU (procuration M. GENDRY), M. Frédéric LUISETTI (procuration F. GRANDIN), M. Joseph CHENNI.

Secrétaire de séance : Mme Emma VÉRON.

### **D150118-01 : OUVERTURE DE CRÉDITS A L'INVESTISSEMENT 2018 : BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT**

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'ouverture de crédits d'investissement sur l'année 2018 à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2017, soit :

#### Pour le budget communal :

581 719 €, et ce dans le but d'engager les premières dépenses nécessaires avant le vote du budget.

- chapitre 20 : immobilisations incorporelles (frais d'études, concessions)
- chapitre 21 : immobilisations corporelles (terrains, matériels, mobiliers)
- chapitre 23 : immobilisations en cours (bâtiments, voirie)

#### Pour le budget Assainissement :

528 473 €, et ce dans le but d'engager les premières dépenses nécessaires avant le vote du budget.

- chapitre 23 : immobilisations en cours (bâtiments, voirie)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- l'ouverture de crédits à l'investissement pour le budget « Commune » 2018,
- l'ouverture de crédits à l'investissement pour le budget « Assainissement » 2018.

### **D150118-02 : SALLE POLYVALENTE : MISE A JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Monsieur le Maire propose de prendre connaissance de la mise à jour du règlement intérieur de la salle polyvalente. Pour mémoire, les documents concernant la location de la salle (règlement intérieur, contrat de location et état des lieux) avaient été adoptés en Conseil lors de la séance du 9 novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la mise à jour du règlement intérieur de la salle polyvalente ;
- Propose sa mise en service à compter de la présente délibération.

### **D150118-03 : VENTE DE BOIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux d'égavage réalisés par nos agents sur les chemins communaux pour l'installation de la fibre, la commune envisage de vendre le bois en bois de chauffage et propose le prix de 30 € le m3. Le bois (tout type d'arbres) serait vendu non calibré et à faire sécher.

Après une information de la vente sur le site internet, des demi-journées seront arrêtées pour son enlèvement aux ateliers municipaux, et des titres de recette seront émis aux particuliers pour le recouvrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **DI50118-04 : MARCHÉ RESTAURANT SCOLAIRE / ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE**

Dans le cadre des travaux de construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire, M. le Maire soumet au Conseil municipal la possibilité de souscrire une assurance dommages-ouvrage.

Cette dernière garantit, en dehors de toute recherche des responsabilités, le paiement de la totalité des travaux de réparation des dommages relevant de la garantie décennale (désordres relatifs à la solidité ou à l'étanchéité de l'édifice le rendant impropre à sa destination) et de subroger l'assureur dans les droits de la collectivité.

Dans ce cadre, une consultation doit être lancée et soumise pour avis au Conseil.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- est favorable à la souscription d'une assurance dommages-ouvrage dans le cadre des travaux de construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire ;
- autorise M. le Maire à lancer une consultation auprès des assureurs.

## **DI50118-05 : AVIS DU CONSEIL SUR LE MOTEUR DE RECHERCHE « INNOOO »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au contact avec un entrepreneur, ce dernier propose un site internet qu'il voudrait implanter dans le secteur : [www.innooo.fr](http://www.innooo.fr) alternative aux moteurs de recherche américains.

Les fonctions d'Innooo sont pour l'essentiel :

- La protection de la vie privée des citoyens sans communiquer d'adresse IP, donc pas de traçage ;
- Un réseau social de proximité par ville ou communauté de communes, permettant au citoyen de gérer sa personnalité numérique et d'envoyer des messages à ses voisins ;
- La démocratie locale : possibilité offerte au Maire de poser une question aux citoyens inscrits au réseau social Innooo de sa ville ;
- Le développement économique : possibilité offerte aux acteurs économiques (entrepreneurs, auto-entrepreneurs, artisans, commerçants, responsables associatifs) de se faire connaître et de développer leur activité localement à l'aide du réseau social Innooo de leur ville.

Ce service proposé serait payant pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire.  
Le Conseil municipal reçoit des informations quant à la préemption évoquée sur l'un des biens et décide de ne pas donner suite ;
- Information sur les contrats d'assurance : le Conseil municipal prend connaissance du nouveau contrat conclu avec la SMACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les garanties suivantes : responsabilité civile, protection juridique, protection fonctionnelle, dommage aux biens sans franchise, en remplacement du contrat précédemment conclu avec MMA ;
- Information Château d'eau : les suintements sont résorbés et l'étanchéité va être reprise pour une remise en eau dans environ 1 mois ½. L'ouvrage sera opérationnel en février prochain, l'ancien bâtiment devant être démoli après les formalités administratives ;
- Information SIAEP : des travaux concernant les branchements plomb sont à prévoir allée du Stade si le budget le permet. Les normes au chlorure de vinyle sont respectées.  
Présence de boues rouges dans l'eau liée à une purge au terrain des pêcheurs ? à vérifier.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 19 février 2018 à 20h00.**

## **LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 15 janvier 2018**

Michel GENDRY

Tony LÉVÈQUE (procuration à F. CONILLEAU)

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN

Catherine GUITTET

Emma VÉRON

Clarisse LEJARD

Valérie DABOUINEAU (procuration à M. GENDRY)

Frédéric LUISETTI (procuration à F. GRANDIN)

Fabien CONILLEAU

Gwénaëlle FROISSARD

Anaïs FOUSSIER

Laure VAIDIE

Joseph CHENNI (absent)

Franck LOISON

Michel BERNARD

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET

Laurent BOUTTEVIN

Christelle GEFFRAY